



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTR DU 31 MAI 2021

Monsieur Le Président,

Si l'on en croit les récents propos du Président de la République, nous serions encore dans une sorte de moyen âge et à l'aube d'une nouvelle renaissance pendant que la Californie serait aux portes de Paris.

S'agissant de la renaissance, en fonction de la grille de lecture du monde des uns et des autres, les mêmes mots ne sont pas obligatoirement porteurs de la même signification. Si par renaissance, on entend tirer toutes les leçons des crises sociales de ces dernières années et de la crise sanitaire en restaurant la capacité de l'État à exercer son rôle de stratège, de planificateur et de régulateur, la confiance sera peut-être au rendez-vous. S'il faut au contraire accélérer vers un Etat plate forme réduit à sa forme minimale au motif que son rôle normatif et son action de contrôle et de régulation constitueraient des freins bureaucratiques au développement économique ce sera sans doute plus compliqué.

Les ravages de la « plateformeisation » et de la globalisation croissante de l'économie tant sur les droits et garanties des salariés qu'en termes de dépendance sur des produits de première nécessité plaident au contraire pour des Etats forts n'ayant pas renoncé à leurs prérogatives. Quant à la bureaucratie, le moindre contact avec un opérateur de téléphonie ou de fourniture internet suffit à se guérir de l'idée reçue selon laquelle l'administration en serait la championne. Nous pourrions au contraire leur en apprendre en matière de simplification. Pour autant simplification, regroupement de services et abandon de missions au profit d'opérateurs privés ne sauraient pour **F.O.-DGFIP** apporter une réponse durable aux difficultés du moment.

Que constatons nous en effet ? D'abandons en abandons de pans entiers du territoire par les services de l'Etat (police, justice, éducation nationale, équipement, DGFIP), c'est la confiance dans les insti-

tutions et l'autorité de l'État qui s'en trouvent ébranlées à un niveau suffisamment inquiétant pour qu'il devienne urgent de s'en préoccuper. De plus, les critiques incessantes envers les fonctionnaires n'arrangent rien bien au contraire. Ce ne sont ni les relocalisations de services, ni le NRP, ni l'application intégrale du contenu de la Loi de transformation de la Fonction Publique ni non plus la suppression de L'ENA qui pourront répondre aux attentes de nos concitoyens comme des élus locaux.

Et pourtant, d'autres choix étaient possibles à l'ère du numérique. Par une étrange conception des possibilités offertes par le numérique, on ne conçoit le travail à distance que dans un seul sens et d'une seule manière : grosses unités de travail, massification et division du travail et compétences géographiques élargies. Il était au contraire tout à fait possible de maintenir de petites unités de pleine compétence au plus près de l'utilisateur, en organisant du travail à distance en tant que de besoin et dans les deux sens en sortant d'une logique de moyens pour une logique de résultat.

Alors que nous aurions pu préserver ce qui faisait notre force c'est-à-dire la proximité, vous nous avez inventé un comptable public nouveau : acteur de rien et responsable de tout. Il ne reste plus qu'à réformer la RPP et la messe sera dite. Au train où vont les choses, après la suppression des grands corps de fonctionnaires des inspections générales (Finances, affaires sociales, administration) et maintenant de celui des préfets, d'aucun dirait que c'est sans doute ça la fin du moyen âge, viendra peut-être le tour des comptables publics.

Autrement dit, ce n'est pas la fonction publique que l'on cherche à réformer mais bien la République et les principes qui la sous-tendent. Dans une confusion entre l'égalité en droit et une égalité absolue qui n'existe pas, c'est bien le pacte républicain que l'on remet en cause au profit d'un individualisme

trionphant sur fond d'ultra libéralisme décomplexé qui n'en déplaise à ses thuriféraires n'a absolument rien de moderne.

Le moral n'est pas au beau fixe dans les services de la DGFiP et la pandémie n'explique pas tout. Entre l'affectation au choix et l'opacité dans la gestion de personnel qui nourrissent toutes les supputations, c'est la motivation et l'engagement qui finiront par être atteints si ce n'est pas déjà le cas.

Deux lectures différentes des résultats de la mobilisation du 10 mai dernier sont d'ailleurs possibles : regarder les choses hors du contexte et dans leur globalité ou au contraire les replacer dans le contexte de la pandémie et les examiner dans le détail. En tout état de cause, en zone rurale et dans les CdC, il existe des signaux qui ne trompent pas.

Si comme nous pouvons collectivement l'espérer, la progression de la vaccination permet le retour à une vie et un fonctionnement plus normal, de nombreux collègues jusqu'alors en télétravail et qui pour certains ne sont pas revenus depuis l'année dernière vont reprendre le chemin du bureau.

Après une période aussi longue, dans bien des endroits, les collectifs de travail seront partiellement à reconstruire. Quel accompagnement avez-vous prévu ? Vous nous avez indiqué récemment envisager de maintenir un niveau important de télétravail et donc de modifier à terme la configuration des locaux en conséquence.

Comment compter vous en même temps obliger des collègues à télétravailler sans indemnisation de leur frais et faire admettre à d'autres dont les fonctions ne sont pas télé-travaillables qu'ils ne pourront jamais bénéficier de ce dispositif ? Qu'offrirez-vous à ces derniers en échange d'une présence constante ?

Et pourtant, avec un peu de polyvalence, de nouvelles méthodes de travail plus collaboratives, un management par la confiance et une rotation bien organisée, chacun devrait pouvoir s'il le souhaite, en zone urbaine notamment, bénéficier de ces dispositions. Cependant, ce n'est pas ce que vous proposez.

Au contraire, toutes les réformes en cours consacrent une spécialisation et une division du travail plus importantes au nom d'une efficacité qui, à quelques exceptions près reste à démontrer. Au final, le vrai déficit de la DGFiP ne serait-il pas la conciliation de la

chaîne de commandement verticale qui a permis à la DGFiP de tenir sa place au cours des mois écoulés et de davantage d'autonomie et de marges de manœuvre pour les agents au sein d'équipes restreintes et agiles au plus près de l'utilisateur.

Nous avons déjà vu que notre organisation ultra pyramidale ne connaissant que la communication descendante a quelque peu peiné à s'adapter à la numérisation croissante de nos tâches. Elle peinera encore plus et d'ailleurs c'est déjà le cas dans le cadre du télétravail. Il n'en reste pas moins que pour **F.O.-DGFiP**, une organisation du travail où certains collègues ne se croiseraient jamais est incompatible avec la préservation des collectifs de travail.

L'ordre du jour de ce CTR, très technique, comporte sans surprise de nouveaux regroupements et de nouveaux abandons.

Ainsi, le premier point pour avis soit l'arrêté de compétence du service national des quitus s'il présente des avantages et des améliorations avérées et potentielles a pour inconvénient majeur, à nos yeux, de tout traiter uniquement à distance.

S'agissant du deuxième point toujours pour avis, le classement des postes, cet exercice nouvelle formule nous a semblé davantage destiné à adapter le poste au cadre pressenti pour le diriger qu'à classer les postes pour ensuite y affecter un cadre correspondant au niveau déterminé du poste comme auparavant.

L'expérimentation de partenariat avec des prestataires privés pour la commercialisation des successions vacantes, 3^{ème} point pour avis peut être examiné de deux manières : soit abandon soit recentrage, c'est une question de point de vue. Il appelle en tout état de cause des précisions ne figurant pas dans le document de travail.

La Réorganisation des services mutualisés CDC Antilles Guyane et Océan Indien envoie encore un signal déplorable aux outre mer.

Nous reviendrons dans le détail sur ces points ainsi que sur les autres points présentés pour information au cours des débats.